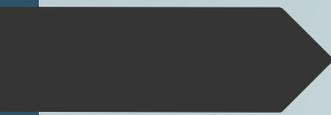


Réunion parents premières

Jeudi 23 septembre 2021





Equipe de direction

- Joachim De Sousa, proviseur lycée-collège
- Laure Martin, proviseure adjointe
- Virginie Testa, CPE
- Christiane Scharwatt, secrétaire de direction
- Estelle Becker, gestionnaire adjointe
- Olivier Debliquis, gestionnaire principal et agent comptable



Vie scolaire

L'équipe :

Mme Testa Virginie – CPE

Mme Fuss Véronique – Assistante d'éducation

Mme Grunenwald Chloé – Assistante d'éducation

Mme Laurencot Manon – Assistante d'éducation

Missions :

- Accueil des élèves et des parents
- Gestion du temps scolaire
- Contrôle des absences et des retards
- Suivi des élèves
- Animation éducative
- CVL
- MDL

A decorative graphic on the left side of the slide. It features a dark grey arrow pointing to the right, positioned at the top. Below the arrow, several thin, curved lines in shades of blue and grey sweep upwards and to the right, creating a sense of movement and design.

Structure pédagogique

468 élèves au lycée

- 108 élèves en Première générale
- 26 élèves en Première technologique filière STMG



La liste des Professeurs Principaux :

- 1G1: Mme VAUTRIN
- 1G2 : Mme SANCHEZ
- 1G3 : Mme HOPFNER
- 1G4 : M.MALIE
- 1STMG : Mme BURR, Mme VON DER MARCK

Les enseignements en première générale : le tronc commun

- Les élèves de la voie générale suivent des enseignements communs :

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Les enseignements en première générale : les spécialités

	Au choix 3 spécialités		Au choix 2 spécialités	
	Première		Terminale	
ARTS (THÉÂTRE)	• 4 h •	• 6 h •		
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	• 4 h •	• 6 h •		
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	• 4 h •	• 6 h •		
LANGUES, LITTÉRATURES (ANGLAIS) ET CULTURES ÉTRANGÈRES	• 4 h •	• 6 h •		
MATHÉMATIQUES	• 4 h •	• 6 h •		
PHYSIQUE CHIMIE	• 4 h •	• 6 h •		
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	• 4 h •	• 6 h •		
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	• 4 h •	• 6 h ** •		
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	• 4 h •	• 6 h •		
	12 h	12 h		



Les enseignements en première générale : les options

- Latin et/ou Grec
- LV3 Italien
- Section européenne: DNL SVT-
Anglais et DNL HG-Allemand
- Arts plastiques
- théâtre

Au lycée Schuré :

7 spécialités :

- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)
- Humanités, littérature et philosophie (HLP)
- Langues, littératures et cultures étrangères (LLCE anglais et LLCE Allemand)
- Mathématiques
- Physique-chimie
- SVT (Sciences de la Vie et de la Terre)
- SES (Sciences Économiques et Sociales)

3 Langues vivantes anglais – allemand – italien

5 options facultatives latin, grec, italien³, théâtre, arts plastiques

2 sections européennes anglais et allemand

1 section sportive (Ski) **et** le pôle d'accèsion Hand Ball (filles)

Les enseignements en première technologique STMG : les enseignements communs

HORAIRES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE EN PREMIÈRE ET TERMINALE

1 Toutes les séries **Enseignements communs**

L'ORGANISATION EN SÉRIES
EST MAINTENUE

FRANÇAIS en première / PHILOSOPHIE en terminale

HISTOIRE GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

MATHÉMATIQUES

Les enseignements en première STMG : les spécialités

STMG
Sciences
et technologies
du management
et de la gestion

3 spécialités Première

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion
- droit et économie



Les enseignements en première STMG : les options

- Latin et/ou Grec
- LV3 Italien
- Section européenne: DNL SVT-
Anglais et DNL HG-Allemand
- Arts plastiques
- Théâtre



Les enjeux de la classe de première

La première appartient au cycle terminal :

- Prise en compte des résultats pour l'obtention du baccalauréat général ou technologique
- Préparation du projet d'orientation post-bac

Objectif bac... dès la première

Les notes obtenues en contrôle continu et aux épreuves écrites et orales de français comptent pour le bac 2023 !

Pour tous :

voie
générale
+
voie technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - 1 **épreuve anticipée** de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - 4 **épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et un Grand Oral.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - **prise en compte des moyennes des bulletins** de 1^{re} et de terminale (pour les matières non évaluées en épreuves terminales).

Annexe – Tableau des coefficients

Voie générale			
	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales			
Français	10		10
Philosophie		8	8
Enseignement de spécialité 1		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16
Grand oral		10	10
			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales			
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8
Histoire-géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2
			40
Tous enseignements obligatoires			100

Voie générale			
	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4
Option 2		2	2
LCA Latin	2	2	4
LCA Grec	2	2	4
Tous enseignements optionnels	6	8	14

La préparation de l'orientation



Accompagnement à l'orientation :

- Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
- En vue de son passage en terminale : pour déterminer les deux enseignements de spécialité conservés en terminale

■ Les dates à retenir :

- Autour du 20 janvier 2023 : ouverture de Parcoursup
- Autour du 10 mars 2023 : dernier jour pour formuler des vœux
- Jusqu'au 10 avril 2023 : finalisation des différents dossiers
- Autour du 25 mai 2023 : ouverture de la phase d'admission principale
- Autour du 15 juin 2023 : ouverture de la phase d'admission complémentaire

■ Les sites utiles :

- <https://www.parcoursup.fr/>
- <https://www.onisep.fr/>



Des personnes ressources pour l'orientation

- Les parents
- L'équipe éducative
 - Professeur principal
 - Professeurs, Documentaliste
 - CPE
 - Equipe de direction
- Le PsyEN CO (conseillère d'orientation psychologue)
: **Mme Roulet**

Présente au lycée le jeudi - Sur RDV auprès de la Vie Scolaire

Le calendrier de l'année scolaire

Bilan de mi-trimestre, évaluation : analyse de la situation et conseils pour bien aborder la suite de l'année

Rencontre parents/professeurs (13/12/21)

Conseils de classe du 1^{er} trimestre (début décembre)

Réunion sur l'orientation après la classe de première / présentation Parcoursup (février 2022)

Vœux provisoires / spécialités

Conseils de classe 2^{ème} trimestre (mi-mars)
Rendez-vous individuels en cas de nécessité

Vœux définitifs / abandon d'une spécialité

Conseils de classe
3^{ème} trimestre (début juin)

Septembre

Octobre



Décembre



Mars



Mai

Juin



Prochaine réunion :

Réunion parents – professeurs
Lundi 13 décembre 2021

Prise de rendez-vous auprès des
enseignants



Les parents et le lycée

AIDES FINANCIERES :

- ◆ Bourses
- ◆ Fonds Social Lycéen

Présence d'une assistante sociale : Mme Kubler

Présence d'infirmières scolaires : Mme Karcelès, Mme Benyahia

Présence d'une psychologue : Mme Petitgenet (pas personnel Education nationale),



Les parents et le lycée

CONSEILS DE CLASSE

Deux délégués des parents d'élèves participent aux conseils de classe.

Ils établissent un compte-rendu de la séance qui est transmis aux parents (se faire connaître auprès des fédérations de parents)

AUTRES INSTANCES

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de Vie Lycéenne, Association Sportive, Fonds social...

Les parents et le lycée

Rôle des Associations de Parents

Au service des élèves et de leurs familles

Les associations de parents d'élèves participent à la vie active du lycée Edouard Schuré apportant expérience, disponibilité et moyens logistiques. Recherchant dans tous les moments de la vie du lycée les solutions conduisant à un accord avec les différents partenaires du système éducatif, ils constituent des interlocuteurs reconnus dans l'institution.

Les associations de parents : FCPE, ...

Le conseil d'administration

Des parents d'élèves sont élus pour un an au Conseil d'Administration du lycée: **cinq sièges** leurs sont attribués, comme aux élèves. Les associations participent ainsi aux décisions prises par l'établissement et peuvent s'exprimer sur tout problème qui survient au lycée. Ces parents élus désignent également leurs représentants au sein de la Commission permanente, du Conseil de Discipline.

- ◆ Vote le budget
- ◆ Décide de l'utilisation des moyens
- ◆ Adopte le projet d'établissement
- ◆ Fixe la politique éducative
- ◆ Adopte le règlement intérieur

Les parents et le lycée

Les élections au C.A.

Modalités :

- scrutin de liste
- les 2 parents sont électeurs et éligibles

Calendrier :

- Vote à distance par Eurovote
semaine 40 (5 au 08 octobre – avant 17 h 00)
- Dépouillement à l'issue du scrutin

Le protocole sanitaire et le protocole de continuité pédagogique au lycée



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE¹ EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?

Pas de fermeture automatique de la classe :
identification des contacts à risque et information aux parents

ÉLÈVES NON VACCINÉS
RISQUE ÉLEVÉ²

ÉLÈVES VACCINÉS
RISQUE MODÉRÉ³

ÉLÈVES COVID ≤ 2 MOIS
RISQUE NÉGLIGEABLE⁴

Quarantaine obligatoire
de 7 jours à compter
du dernier contact à risque

Attestation sur l'honneur à fournir sans délai
par les représentants légaux

**Réalisation obligatoire d'un 1^{er} test immédiatement et d'un 2^d test
7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé**
(et à tout moment en cas d'apparition de symptômes)

Poursuite des cours en présence
Pas de réalisation de test sauf
si apparition de symptômes

Si le 1^{er} test est négatif
Poursuite de
la quarantaine obligatoire
jusqu'à la réalisation
d'un 2^d test au bout de 7 jours

Poursuite des cours en présence
sauf si les tests réalisés
sont positifs

Si le 2^d test est négatif
**Attestation sur l'honneur
à fournir par
les représentants légaux**

- Si attestation fournie
Retour en présentiel : strict respect
du port du masque pendant 7 jours
et vigilance renforcée
- Si attestation non fournie
Poursuite de l'isolement jusqu'à
production d'une attestation
sur l'honneur ou le cas échéant
pendant 7 jours supplémentaires
(14 jours maximum au total)

Si l'un des tests est positif à tout moment
L'élève devient un cas confirmé

- Isolement : 10 jours au minimum ou, si persistance de la fièvre après 10 jours,
48 heures après disparition de celle-ci
- Contact tracing à partir de ce nouveau cas confirmé

Retour au collège ou au lycée à l'issue de la période d'isolement
Pas de réalisation de test supplémentaire

¹ La survenue d'un cas confirmé chez l'enseignant n'implique pas forcément la fermeture de la classe (en effet, le contact est considéré comme non à risque car l'enseignant est tenu de porter un masque).
² Catégorie correspondant également aux élèves vaccinés et atteints d'immunodépression grave.
³ L'élève est totalement vacciné et n'est pas atteint d'immunodépression grave.
⁴ L'élève a contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois.
⁵ Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire. Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contact à risque.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

A decorative graphic on the left side of the slide. It features a dark blue vertical bar at the top left, from which a black arrow points to the right. Below the arrow, several thin, curved lines in shades of blue and grey sweep across the page towards the right.

Sécurité – plan Vigipirate

- Pas d'attroupement devant le lycée
- Exercice intrusion-attentat
- Dépose des élèves – utiliser les places de parking

**Merci de votre attention
Excellente année scolaire !**

